

Historique de la communion dans la main

Thèse

Était-elle universelle ?

On rapporte habituellement l'histoire de la communion dans la main de la façon suivante : Depuis la Dernière Cène et au temps des apôtres, on distribuait naturellement la communion dans la main. Il en était également ainsi à l'époque des martyrs et cela s'est poursuivi durant l'âge d'or des Pères de la liturgie, après la paix de Constantin. On distribuait la communion aux fidèles de la façon dont on le fait maintenant (dans les secteurs plus ouverts et plus à la page de l'Église). Cette pratique s'est maintenue au moins jusqu'au dixième siècle. Telle fut donc la norme durant la moitié au moins de la vie de l'Église. On en trouve une preuve merveilleuse dans le texte de saint Cyrille de Jérusalem (313-386), dans lequel il conseille aux fidèles de former un trône de leurs mains pour y recevoir le Roi [dans la sainte Communion]. Ce Père de l'Église conseille également de prendre bien soin de tout fragment qui pourrait rester dans la main, car de même qu'on ne laisserait pas tomber sur le sol de la poussière d'or, il faut y veiller plus soigneusement encore lorsqu'il s'agit du Corps du Seigneur.

On pense généralement que le changement dans la manière de recevoir le pain consacré est survenu de la façon suivante : Au cours du Moyen Âge, sont apparues certaines distorsions dans la foi et dans l'approche de la foi qui se sont graduellement développées. Celles-ci incluaient une peur exagérée de Dieu et une préoccupation subséquente en ce qui concerne le péché, le jugement et le châtement ; une trop grande importance accordée à la divinité du Christ qui consistait virtuellement à nier, ou tout au moins à minimiser Son humanité sacrée ; une exagération du rôle du prêtre dans la liturgie sacrée ; et une perte du sens de la communauté qui constitue, en fait, ce qu'est l'Église. En particulier, en raison d'une importance excessive accordée à l'adoration du Christ dans la sainte Eucharistie et à une approche trop stricte en ce qui concerne les questions morales, la sainte communion était devenue de plus en plus rare. On considérait qu'il était suffisant de contempler l'hostie consacrée au moment de l'élévation. (En fait, cette pratique décadente de "l'élévation" [c'est ainsi que le courant de pensée dominant actuel continue d'interpréter cette époque] et la pratique également malsaine de l'exposition et de la bénédiction du Saint-Sacrement ont pris naissance au cours de cette malheureuse période du Moyen-Âge qui a donné lieu à des pratiques liturgiques dont nous ferions bien de nous débarrasser). C'est dans cette atmosphère et en raison de ces circonstances qu'on a commencé à restreindre la pratique de la communion dans la main. La pratique du prêtre qui dépose l'hostie consacrée directement dans la bouche du communiant s'est développée et, cela est triste à dire, a été imposée.

La conclusion est assez claire : nous devrions nous débarrasser de cette coutume qui trouve ses racines dans un âge d'ignorance. Nous devrions interdire, ou à tout le moins décourager cette pratique qui ne permet pas aux fidèles de "prendre et de manger" et revenir à la manière originale des Pères et des Apôtres de la communion dans la main.

Antithèse

Voilà une histoire "irrésistiblement convaincante". Mais elle n'est pas vraie. Le sacré concile de Trente a déclaré que la coutume pour le prêtre qui célèbre la messe de se donner à lui-même la communion (de ses propres mains) et des laïcs de la recevoir du prêtre est une tradition apostolique. Un examen plus rigoureux des documents sur l'histoire de l'Église et des écrits des Pères ne justifie pas l'assertion selon laquelle la communion dans la main était une pratique universelle qui fut graduellement supplantée et finalement remplacée par la pratique de la communion sur la langue. Les faits semblent plutôt conduire à une conclusion différente.

Fatima, 3^{ème} apparition de l'ange,
les voyants s'agenouillent pour recevoir
la Communion des mains de l'ange.



Déjà au V^{ème} siècle, le Pape saint Léon le Grand (440-461) témoigne de cette pratique traditionnelle. Dans son commentaire sur le sixième chapitre de l'Évangile de Jean, il mentionne que la communion dans la bouche est d'un usage courant : On reçoit dans la bouche ce que l'on croit par la foi [2]. Le Pape ne parle pas comme s'il introduisait une nouveauté, mais comme s'il s'agissait d'un fait bien établi. Un siècle et demi plus tard, mais toujours trois siècles avant que la pratique (selon ce que nous lisons plus haut) ait été prétendument introduite, le Pape Grégoire le Grand (590-604) en est lui aussi le témoin. Dans ses dialogues (Romain 3, c. 3) il rapporte que le Pape saint Agapet accomplit un miracle durant la messe après avoir placé le Corps du Seigneur dans la bouche d'une personne. Jean le Diacre nous parle également de la manière dont ce Pape distribuait la sainte communion. Ces témoins remontent au cinquième et au sixième siècle. Comment peut-on raisonnablement affirmer que la communion dans la main était la pratique officielle qui s'est poursuivie jusqu'au dixième siècle ? Comment peut-on affirmer que la communion sur la langue est une invention médiévale ? Nous ne

prétendons pas que jamais, en aucune circonstance, les fidèles n'ont reçu la communion dans la main. Mais dans quelles conditions cela se passait-il ? Il semble bien que très tôt le prêtre plaçait habituellement l'hostie consacrée dans la bouche du communiant.

Cependant, à l'époque des persécutions, lorsque la présence des prêtres fut rendue difficile et que les fidèles emportaient chez eux le sacrement, ils se donnaient à eux-mêmes la communion, de leurs propres mains. Autrement dit, plutôt que d'être totalement privés du Pain de Vie, ils pouvaient le recevoir de leurs propres mains, faute de quoi ils auraient été privés de cette nécessaire nourriture spirituelle. Il en était de même pour les moines qui s'étaient retirés au désert où ils ne disposaient pas des services d'un prêtre et ne voulaient pas abandonner la pratique de la communion quotidienne. En résumé, il était permis de toucher l'hostie lorsque ne pas le faire signifiait se priver du sacrement. Mais lorsqu'un prêtre était présent, on ne recevait pas la communion dans la main.

Saint Basile (330-379) dit clairement que recevoir la communion de ses propres mains n'est permis qu'en temps de persécution ou, comme dans le cas des moines au désert, lorsqu'il n'y a ni prêtre ni diacre pour la distribuer. Il n'est pas nécessaire de montrer que communier de sa propre main ne constitue par une faute grave en l'absence d'un prêtre ou d'un diacre (Lettre 93). Le texte laisse entendre que recevoir la communion dans la main en d'autres circonstances, hormis la persécution, représente une faute grave [3]. Le saint fonde son opinion sur la coutume des moines solitaires au désert, qui conservaient le Saint-Sacrement dans leur demeure et qui, en l'absence du prêtre ou du diacre, se donnaient à eux-mêmes la communion.

Dans son article intitulé "Communion" dans le Dictionnaire d'archéologie chrétienne, Leclercq déclare que la paix de Constantin mettait un terme à la pratique de la communion dans la main. Ceci réaffirme, en ce qui nous concerne, le raisonnement de saint Basile voulant que ce soit la persécution qui ait créé l'alternative entre recevoir la communion dans la main ou de ne pas la recevoir du tout.

Lorsque les persécutions eurent cessé, il est évident que la pratique de la communion dans la main a persisté ici et là. Cela était considéré par les autorités de l'Église comme un abus dont il fallait se débarrasser, puisqu'on l'estimait contraire à la coutume des Apôtres. C'est ainsi que le Concile de Rouen, qui s'est réuni en 650, déclare : Ne mettez pas l'Eucharistie dans les mains d'un laïc ou d'une laïque, mais seulement dans leur bouche. Le Concile de Constantinople, connu sous le nom de concile in Trullo interdisait aux fidèles de se donner à eux-mêmes la communion (ce qui est évidemment le cas lorsque la particule consacrée est placée dans la main des communiants). Il décrétait une excommunication d'une semaine pour ceux qui feraient cela en présence d'un évêque, d'un prêtre ou d'un diacre.

Résolution

Que penser de saint Cyrille ? Évidemment, les promoteurs de la "communion dans la main" font généralement très peu mention des faits que nous venons de présenter. Ils font cependant grand usage du texte attribué à saint Cyrille de Jérusalem, contemporain de saint Basile au quatrième siècle.

Henri Leclercq résume les faits comme suit : "Saint Cyrille de Jérusalem recommandait aux fidèles qu'en se présentant pour recevoir la communion, ils devraient avoir la main droite tendue, les doigts joints, soutenus par la main gauche, la paume légèrement concave ; et au moment où le Corps du Christ serait déposé dans sa main, le communiant dirait : Amen." Le texte ne s'arrête toutefois pas là. Il poursuit en proposant ce qui suit : "Sanctifiez votre œil par le contact avec le Corps Sacré (...) Alors que vos lèvres sont encore humides, touchez vos lèvres et passez votre main sur vos yeux, votre front et vos autres sens pour les sanctifier."

Cette recommandation plutôt bizarre (ou même superstitieuse ? Irrévérencieuse ?) a amené les savants à s'interroger sur l'authenticité de ce texte. Certains pensent qu'il y a eu interpolation, ou que c'est en réalité le successeur du saint qui en est l'auteur. Il n'est pas impossible que ce texte soit réellement l'œuvre du Patriarche Jean qui a succédé à saint Cyrille de Jérusalem. Mais l'orthodoxie de ce Jean était suspecte. Nous le savons grâce à la correspondance échangée entre saint Epiphane, saint Jérôme et saint Augustin. Nous avons donc à l'appui de la communion dans la main un texte dont l'origine est douteuse et le contenu discutable. D'un autre côté, nous avons des témoins dignes de foi, y compris deux grands papes, montrant que la pratique de placer l'hostie consacrée dans la bouche du communiant était habituelle et ordinaire au moins depuis le cinquième siècle.

Cléricalisme ? N'est-ce pas une forme de cléricalisme de permettre au prêtre de toucher l'hostie consacrée et d'interdire aux laïcs de faire la même chose ? Mais les prêtres n'étaient autorisés à toucher le Saint-Sacrement que par nécessité. En fait, en dehors du célébrant lui-même, personne, pas même un prêtre, ne pouvait recevoir la communion de ses propres mains. Ainsi, dans la pratique liturgique traditionnelle du rite romain, si un prêtre assistait à la messe (sans la célébrer) et désirait recevoir la sainte communion, il ne le faisait pas de ses propres mains : un autre prêtre la lui donnait sur la langue. Ce qui serait également vrai pour un évêque. Ce qui est vrai pour le Pape lui-même. Lorsque le Pape saint Pie X, par exemple, était sur son lit de mort, en août 1914, et que la sainte communion lui fut apportée en viatique, il ne lui a pas été permis de la recevoir dans la main ; il la reçut sur la langue en conformité avec la loi et la pratique de l'Église catholique.

Ce qui confirme un point fondamental : en signe de révérence, l'hostie consacrée ne devrait pas être touchée sans nécessité. Il est évidemment nécessaire que quelqu'un

distribue le Pain de Vie. Mais il n'est pas nécessaire que chaque homme, chaque femme et chaque enfant se fasse son "ministre eucharistique" en multipliant les manipulations et les dangers de laisser tomber l'hostie et de perdre des parcelles. Même les mains de ceux qui ont été spécialement consacrés pour toucher la très sainte Eucharistie, c'est-à-dire les prêtres, ne devraient le faire sans nécessité.

- [1] sess. 13, c. 8 : En ce qui concerne la réception du sacrement, il a toujours été la coutume de l'église de Dieu que les laïcs devraient recevoir la communion des prêtres ; mais que les prêtres, lorsqu'ils célèbrent, devraient se communier eux-mêmes ; laquelle coutume, nous venant de la tradition apostolique, devrait avec justice et raison être maintenue. In sacramentale autem sumptione semper in Ecclesia Dei mos fuit, ut laici a Sacerdotibus communionem acciperent ; Sacerdotes autem celebrantes seipsos communicarent : qui mos, tamquam ex traditione Apostolica descendens, jure, ac merito retinere debet.
- [2] Hoc enim ore sumiter quod fide creditur. Serm. 91.3
- [3] Tout comme si je disais que ce n'est pas une faute grave de manquer la messe un dimanche si l'on doit prendre soin d'un malade. Ceci implique (ce que nous savons déjà) que lorsqu'une pareille excuse n'existerait pas, il y aurait faute grave.

Objections valides à la communion dans la main

Le temps est venu de commencer à faire tout ce que nous pouvons pour raisonnablement et licitement décourager la pratique de la communion dans la main.

En fait, il y a longtemps que nous aurions dû commencer à le faire. Il vaut beaucoup mieux recevoir la communion de la façon traditionnelle que de recevoir l'hostie consacrée dans la main. Il est vrai qu'au Canada et aux États-Unis il est permis de la recevoir "sur la main", avec les précautions nécessaires, mais il est préférable de la recevoir sur la langue. Il y a pour cela plusieurs raisons :

Le statut légal des deux méthodes

C'est une loi de l'Église universelle, dans le rite romain (auquel nous appartenons pour la plupart), de recevoir la communion de la manière traditionnelle. La recevoir dans la main n'est seulement qu'un "indult", c'est-à-dire une concession accordée ici et là. Elle n'existe pas dans la plus grande partie du monde. Par exemple, elle a été autorisée un certain temps aux Philippines, mais les évêques ont changé d'avis et sont revenus sur leur décision.

Une autre façon d'illustrer le même point, c'est de se rappeler que dans les pays où l'indult de la communion dans la main a été accordé par le Saint-Siège, un évêque peut

à lui seul interdire cette pratique. Mais aucun évêque n'est autorisé à interdire la façon traditionnelle de recevoir la communion : sur la langue. Ainsi, du point de vue de la loi liturgique, les deux sont loin d'être égales. On notera également que la législation en cause nous exhorte tous vigoureusement à recevoir la communion de la façon traditionnelle, laquelle est officiellement décrite comme étant "plus révérencieuse".

On chercherait en vain un encouragement à recevoir la communion dans la main de la part de l'autorité suprême de l'Église. En vérité la seule fois où elle est mentionnée dans les documents officiels, c'est pour nous mettre en garde. Cela peut être fait de façon révérencieuse, mais faites attention ! Cette pratique de recevoir la communion dans la main a été introduite dans certains pays. Elle a été demandée par des conférences épiscopales individuelles et a reçu l'approbation du Siège apostolique. Cependant, des cas de manque de respect déplorables envers les espèces eucharistiques ont été rapportés, des cas imputables non seulement aux individus qui s'en sont rendus coupables, mais également aux pasteurs de l'église qui n'ont pas été suffisamment vigilants en ce qui concerne l'attitude des fidèles envers l'Eucharistie.

Il arrive également, à l'occasion, que le libre choix de ceux qui préfèrent continuer la pratique de recevoir la communion sur la langue n'est pas pris en considération dans les endroits où la distribution de la communion dans la main a été autorisée. Il est par conséquent difficile, dans le contexte de la présente lettre, de ne pas mentionner le triste phénomène auquel nous avons fait allusion précédemment. Ceci ne s'adresse évidemment d'aucune façon à ceux qui, dans les pays où cette pratique a été autorisée, reçoivent le Seigneur Jésus dans leur main avec une révérence et une dévotion profondes (Jean-Paul II, *Dominicae Cenaе*, 11). Dans *Memoriale Domini*, qui accordait la concession originale, et dans la lettre aux nonces qui accompagnait dans chacun des cas l'indult lui-même, la permission de recevoir la communion dans la main était entourée de tant de précautions que certains en ont conclu que même dans les pays où cette pratique pourrait paraître légale, en réalité, dans la grande majorité des cas, elle n'est pas autorisée.

Origine de la communion dans la main

L'origine de la pratique actuelle de la communion dans la main en chrétienté occidentale remonte à la révolution protestante, ou "Réforme".

Certains diront que c'était la réintroduction d'une ancienne pratique universelle et vénérable. Nous examinerons cela plus bas. Mais même s'il s'agissait d'une ancienne pratique de l'Église catholique, sa réintroduction au seizième siècle n'était guère orthodoxe.

Elle concrétisait plutôt la négation de la présence réelle enseignée par le Christ et son Église, et la réalité du sacerdoce catholique. C'était la conséquence liturgique d'une hérésie antérieure. On sait que la communion dans la main a commencé à se répandre dans des cercles hollandais au début des années soixante. Elle a donc commencé de la même manière que la pratique protestante, ou à tout le moins comme un "faux archéologisme" : une idolâtrie des (prétendues) pratiques de l'Église des premiers temps. Elle impliquait l'oubli (ou le rejet !) du développement véritable de la doctrine catholique eucharistique d'une façon plus claire et plus explicite que jamais. Elle impliquait un rejet de ce qui nous avait de fait été transmis dans le développement organique de la liturgie. Et c'était un cas flagrant de défi et de désobéissance envers la loi de l'Église et l'autorité ecclésiastique. Le désir de cette pratique ne provenait ni de l'autorité suprême de l'Église, qui y était opposée, ni des rangs des fidèles du Christ (par définition, ceux-ci demeurent fermement attachés à la croyance en la transsubstantiation) qui n'ont jamais demandé cette pratique.

Elle était souhaitée plutôt par une partie des cadres moyens de l'Église et d'un "establishment liturgique" en particulier. Et cela s'est fait d'une manière typiquement révolutionnaire. Lorsque le temps fut venu d'exercer des pressions en faveur de cette pratique en Amérique du Nord, les moyens utilisés n'ont pas été des plus honnêtes. En fait, il s'y est mêlé un certain degré de tromperie ou à tout le moins de "désinformation". Il est préférable de tirer le rideau sur certains détails sordides, mais une abondante documentation peut être fournie à quiconque voudrait contester que les choses ne se sont passées de cette façon. Nous pouvons résumer en disant que dans les temps modernes, la pratique de la communion dans la main trouve son origine dans l'hérésie et la désobéissance.

Est-ce là ce que le Saint Esprit voudrait inspirer pour amener des changements liturgiques souhaités ? Il est peut-être permis de penser qu'une différente sorte d'esprit était à l'œuvre.

Les fragments...

Si nous examinons la pratique de placer l'hostie consacrée dans la main du communiant, un dogme de l'Église vient immédiatement à l'esprit : la présence eucharistique du Christ commence au moment de la consécration et demeure tant que subsistent les espèces eucharistiques. Le Christ est tout entier présent dans chacune des espèces et tout entier dans chacune de leurs parties, de sorte que la fraction du pain ne divise pas le Christ [Note 205 : cf. concile de Trente : DS 1641]. (CEC n. 1377). Le catéchisme romain nous dit : le Christ tout entier est contenu non seulement sous les deux espèces, mais également dans chacune des particules de chaque espèce.

Chacune, dit saint Augustin, reçoit le Seigneur Jésus Christ, et Il est tout entier dans chacune des portions. Il n'est pas diminué pour être distribué au grand nombre, mais se donne Lui-même tout entier à chacun (...) le Corps de Notre Seigneur est contenu tout entier sous la plus petite particule de pain.

Il faut par conséquent traiter ces fragments avec grande révérence, grand soin et grand respect. Si tel est le cas, pourquoi voudrions-nous multiplier immensément le nombre de personnes qui manipulent l'hostie consacrée, alors que certaines d'entre elles sont maladroites, ou ne voient pas très bien, ou sont indifférentes, ou ne savent pas, etc., etc. Pour ceux dont la foi est vivante, cette question devrait suffire à mettre un terme à la communion dans la main : "Et les fragments ? "

Qui encourage la communion dans la main ?

On pourrait considérer que cet argument est entaché du sophisme de "culpabilité par association". Mais il n'est pas nécessairement faux. Les personnes appartenant au courant de pensée actuel de l'establishment liturgique (et leurs disciples) qui encouragent la communion dans la main sont les mêmes qui, pour la plupart, éprouvent de la répugnance en général pour l'adoration du Seigneur dans la sainte Eucharistie et l'adoration perpétuelle en particulier. Une forte insistance sur le culte dû à la présence réelle du Christ Notre Seigneur dans la sainte communion n'est pas une caractéristique des liturgistes modernes. En vérité, ils vont même jusqu'à la décourager. Nous devons porter notre attention sur la communauté, disent-ils. En général, nous pouvons appliquer aux corrupteurs (conscients et inconscients) de la doctrine et de la pratique catholiques, en ce qui concerne la messe, les paroles de G. K. Chesterton : Ils sont coupables d'idolâtrer ce qui est intermédiaire pour oublier ce qui est fondamental. Eh bien, voilà les promoteurs de la communion dans la main. Ils éprouvent de l'aversion pour la manière traditionnelle de recevoir la communion et ils la découragent. Pour quelle raison ?

L'expression "communion dans la main" n'est pas appropriée

On ne donne pas la sainte communion à une personne lorsqu'on place une hostie consacrée dans sa main. Le sacrement de la sainte communion consiste à manger du Pain de Vie. Chaque personne qui reçoit l'hostie consacrée dans sa main se donne plutôt à elle-même la sainte communion. Chaque personne devient son propre ministre (extraordinaire devenu ordinaire) de la communion. De cette façon, le ministère des prêtres (et des diacres) ou même celui des ministres extraordinaires légitimes de la sainte communion est rendu obscur, ou même évacué. On a suggéré que cette pratique devrait être rebaptisée "une auto-communication manuelle commune".

La communion dans la main est trop désinvolte

Quelle sorte de nourriture mangeons-nous avec les mains ? Souvent, dans notre "culture", c'est un aliment auquel on ne prête guère attention. Nous mangeons du pop-corn avec les mains, machinalement, les yeux rivés sur l'écran. Nous avalons des amuse-gueule à une réception, tout en poursuivant la conversation. Particulièrement avec les enfants, mais pas seulement avec eux, il semble peu judicieux d'associer cette manière de manger avec la très sainte Eucharistie.

Ses fruits...

Il nous faut être rigoureusement honnêtes avec nous-mêmes. Cette pratique a-t-elle réellement raffermi et clarifié notre foi dans la présence réelle ? A-t-elle eu pour résultat une piété plus grande, un plus grand amour, une charité fraternelle plus abondante ? Comme peuple de Dieu, sommes-nous de plus en plus remplis d'une crainte révérencielle en prenant le Corps du Christ dans nos mains ? Il est au moins un fruit que l'introduction de cette pratique n'a pas donné et c'est aussi un trait de l'ensemble de la réforme liturgique en général : l'unité en a souffert. Il apparaît à l'auteur de ces lignes que la communion dans la main doit au moins prendre sa part du blâme pour le déclin parmi les catholiques de la croyance en la présence réelle.

Était-elle universelle ?

Pour montrer que la communion dans la main a déjà été une pratique universelle, on cite habituellement un texte en particulier de saint Cyrille d'Alexandrie selon lequel nous devrions faire de nos mains un trône pour y recevoir le Roi. Ce qu'on n'ajoute habituellement pas, cependant, c'est ce que tout chercheur sérieux en patristique vérifierait : ce texte est d'origine douteuse. En fait, il est plus vraisemblablement de l'évêque untel, qui serait un évêque nestorien. De plus, nous avons des textes de Léon le Grand... de Grégoire le Grand... de saint Basile... etc.

La dernière Cène

Mais les apôtres ont sûrement reçu la communion dans la main à la dernière Cène ? On le présume habituellement. Cependant, même si cela était, nous voudrions faire remarquer que les apôtres étaient eux-mêmes prêtres, ou même évêques. Mais nous ne devons pas oublier une pratique de l'hospitalité au Moyen-Orient, qui avait cours à l'époque de Jésus et que l'on rencontre encore aujourd'hui : elle consiste à nourrir ses invités de ses propres mains en plaçant un morceau symbolique dans la bouche de l'invité. Et nous avons également de cela une preuve scripturaire : Notre Seigneur

trempe un morceau de pain dans le vin et le donna à Judas. A-t-il déposé le morceau trempé dans la main de Judas ? Cela serait un peu malpropre. N'a-t-il pas tendu à celui à qui il s'est adressé plus tard dans le jardin en l'appelant "Ami", le geste d'hospitalité dont nous venons de parler ? Et dans ce cas, pourquoi pas avec la sainte communion, "se donnant Lui-même de Sa propre main".

Considérations scripturaires

Dans la sainte communion, nous recevons le Verbe fait chair. Lorsque Ézéchiël a reçu la parole de Dieu, d'une manière merveilleuse quoique inférieure à nôtre, ce fut ainsi : Et [le Seigneur] me dit (...) "Et toi, fils d'homme, écoute ce que je vais te dire, ne sois pas rebelle comme cette engance de rebelles. Ouvre la bouche et mange ce que je vais te donner" Je regardai : une main était tendue vers moi, tenant un volume roulé. (...) J'ouvris la bouche et il me fit manger le volume, et il me dit : " Fils d'homme, nourris-toi et rassasie-toi de ce volume que je te donne." Je le mangeai et il fut dans ma bouche doux comme du miel. (Ez 2.1, 8, 9 ; 3.1-3).

Il n'est pas écrit que le prophète tendit la main, mais qu'il ouvrit la bouche. Et n'est-ce pas ce qu'il convient de faire puisque nous allons recevoir la parole comme des petits enfants, que ce soit le pain de la doctrine ou le Pain qui descend du Ciel.

À un autre endroit, dans un psaume ayant des accents prophétiques et eucharistiques évidents et qui est utilisé dans l'Office du Corpus Christi, le Seigneur nous dit : C'est moi le Seigneur ton Dieu, qui t'ai fait monter du pays d'Égypte. Ouvre grand la bouche et je la remplirai ! (...) Il nourrirait Israël de fleur de froment, et de miel sauvage il le rassasierait. "Je la remplirai", et non "tu la rempliras toi-même". J'admets que cela ne constitue pas en soi une preuve. Mais, cela pointe dans une certaine direction.

Authentiques considérations interrituelles et œcuméniques

Lorsque nous jetons un regard sur le monde catholique et les vingt et un rites de l'Église véritable, nous devons nous poser la question, "Comment reçoivent-ils la communion ?" Si l'auteur de ces lignes ne se trompe pas, ils ne reçoivent jamais, ou guère souvent, la communion dans la main. Et dans les rares circonstances où cela se produit, en des occasions particulières, ils la reçoivent de façon très différente en prenant grand soin de se purifier les deux mains avant et après. Nous devons de plus nous demander si une partie de la propagande en faveur de la communion dans la main, de la part de nos liturgistes modernes, n'est pas profondément offensante envers nos amis catholiques, comme lorsque la manière traditionnelle de recevoir la communion est qualifiée de "puérile". Et si nous regardons ceux de nos frères séparés qui partagent avec nous une croyance explicite et orthodoxe dans la sainte Eucharistie, nous devons nous demander :

"Comment reçoivent-ils la communion ?" Demandons-nous également si une véritable unité chrétienne est réellement promue par l'état actuel décadent de notre pratique eucharistique, dont une partie significative est de recevoir la communion dans la main.

Le Pape... et Mère Teresa de Calcutta

C'est un fait bien connu que le Saint-Père n'est pas un partisan de la communion dans la main. Dans sa Pologne natale, la pratique en est encore interdite, tout comme au niveau de l'Église universelle. Jusqu'à tout récemment, elle était également illégale à l'intérieur de la basilique Saint-Pierre.

Toutes les sœurs de Mère Teresa sont unies à la fois dans leurs nombreuses heures de prière devant le Saint-Sacrement tout comme dans la manière de recevoir la sainte communion sur la langue. Et personne n'a jamais contesté que lorsqu'on lui a demandé quel était son plus grand sujet d'inquiétude dans le monde, Mère Teresa a répondu : "La communion dans la main".

Note sur Paul VI et Jean-Paul II

Source dici.org, [note 7](#) :

Dans l'Instruction de la Sacrée Congrégation pour le Culte divin, du 29 mai 1969 (Documentation catholique du 20 juillet 1969), il est expliqué qu'un petit nombre d'évêques ayant exprimé le désir que soit admise la communion dans la main, Paul VI interrogea tous les évêques dont le quart seulement approuva ce projet. A la suite de quoi, "Le Souverain Pontife n'a pas pensé devoir changer la façon traditionnelle de distribuer la Sainte Communion... Aussi, le Saint-Siège exhorte-t-il vivement à respecter la loi toujours en vigueur et qui se trouve confirmée à nouveau". "Cependant (!) là où s'est introduit un usage nouveau (par une désobéissance sacrilège, remarquons-le), le Saint-Siège autorise... que la communion soit distribuée dans la main dans certains pays, etc.", exemple type de l'attitude de Paul VI cédant aux pressions (d'inspiration hélas diabolique). Jean-Paul II, lors de son premier voyage en France, a refusé la communion dans la main, y compris à l'épouse du chef de l'Etat. Cette pratique est interdite à Rome. Mais Jean-Paul II a, ensuite, cédé aux pressions dans certaines occasions.

Conclusion

Saint Thomas d'Aquin nous rappelle que la révérence exige que seul ce qui a été consacré devrait toucher le Saint-Sacrement. Par le baptême, le chrétien a été consacré pour recevoir le Seigneur dans la sainte communion, mais non pour distribuer l'hostie consacrée aux autres ou la toucher inutilement. Toucher les espèces consacrées et les distribuer de ses propres mains et un privilège réservé aux ordonnés, un privilège qui indique une participation active dans le ministère de l'Eucharistie (*Dominicæ Cenæ*, 11).

La dispensation du corps du Christ appartient au prêtre pour trois motifs.

- Parce que, nous l'avons dit, c'est lui qui consacre en tenant la place du Christ. Or, c'est le Christ lui-même, comme il a consacré son corps à la Cène, qui l'a donné aux autres à manger. Donc, de même que la consécration du corps du Christ appartient au prêtre, de même c'est à lui qu'en appartient la dispensation.
- Parce que le prêtre est établi intermédiaire entre Dieu et le peuple. Par conséquent, de même que c'est à lui qu'il appartient d'offrir à Dieu les dons du peuple, de même c'est à lui qu'il appartient de donner au peuple les dons sanctifiés par Dieu.
- Parce que, par respect pour ce sacrement, il n'est touché par rien qui ne soit consacré : c'est pourquoi le corporal et le calice sont consacrés, et semblablement les mains du prêtre sont consacrées pour toucher ce sacrement. Aussi personne d'autre n'a le droit de le toucher, sinon en cas de nécessité, par exemple si le sacrement tombait à terre, ou dans un autre cas de nécessité.

Saint Thomas d'Aquin - Somme théologique. IIIa Pars

Extrait d'une révélation privée

Copié du site de [la mésange](#)

Un prêtre est venu chez moi et m'a dit : "Prie pour moi, j'endure de grandes souffrances." Et il a disparu sans pouvoir m'en dire plus. Dans la suite, une autre âme du Purgatoire m'a éclairée sur ce cas. "Il a beaucoup à souffrir parce qu'il a introduit la communion dans la main et a fait enlever les tables de communion. Ce qu'on pourrait faire de plus efficace pour le soulager, ce serait de remettre les tables saintes là où il les a fait enlever, et que ceux qu'il a ainsi entraînés à le faire ne communient plus dans la main." J'ai dit la chose au doyen que cela concernait. Il s'est montré compréhensif, et m'a dit : "Je n'ai pas introduit la communion dans la main. Pour ce qui est des tables de communion, tout ce que je puis faire, c'est d'essayer d'obtenir qu'on se conforme à ce désir ; mais sur ce point, je dois laisser décider le curé de l'endroit." Deux fois déjà un

prêtre est venu se plaindre. À la troisième rencontre il se plaint d'avoir durement à souffrir parce qu'il a enlevé la table de communion de l'église, et forcé le peuple à recevoir la communion debout. Il y a là, nous le voyons, quelque chose qui n'est pas en règle. Le pape a bien permis que l'on reçoive la communion debout, mais quiconque voudrait communier à genoux doit avoir la possibilité de recevoir la Sainte Communion à genoux à la table sainte. C'est cela que veut le pape, et nous pouvons le demander de tout prêtre. Si un prêtre ou un évêque savait quelle responsabilité il encourt en introduisant la communion dans la main, il n'y aurait, sur-le-champ, plus de communion donnée ou reçue dans la main. Voici maintenant une question que l'on me pose partout. La chose est claire, mais en cette époque moderne, les commandements de Dieu ne se laissent pas moderniser. Ces commandements sont une partie intégrante de l'enseignement de la religion. Qu'on rejette donc ce "catéchisme hollandais", qui met en question ou passe sous silence d'importantes vérités de foi, et qu'on achète l'ancien catéchisme, comme en Suisse, où l'on en fait imprimer des milliers, pour qu'on puisse de nouveau instruire les enfants d'une manière juste et sûre. Si le prêtre ou le catéchiste ne le fait pas, que les parents le fassent. (Elle fait ici allusion à "Anton Schraner, Catéchisme catholique", Christiana-Verlag.)

" Les âmes du Purgatoire m'ont dit, Maria Simma, Éditions Christiana, p.86-7.

Références

- [La communion dans la main de Mgr Juan Rodolfo Laise](#)

Mgr Laise est depuis 1971 évêque de San Luis en Argentine. Il rapporte dans ce livre la façon dont il s'est opposé dans son diocèse à l'instauration de la communion dans la main. Il fournit par ailleurs intégralement tous les documents romains officiels sur la question.

L'affaire remonte à 1996 lorsque la conférence épiscopale argentine adopte la pratique de la communion dans la main. Cette pratique n'ayant cependant rien d'obligatoire, Mgr Laise, qui y voit un recul du respect dû au Christ présent dans l'hostie, décide de ne pas appliquer cette décision dans son diocèse, appuyé en cela par tout son clergé et les fidèles. Cela lui vaut de nombreuses attaques qui l'obligent à se justifier. Il fait alors appel à Rome qui, à travers des textes importants qu'il publie, lui donne raison : l'évêque est juge de la pratique qu'il convient d'adopter dans son diocèse.

Patrick Kervinec dans la Nef n°107

<http://trinite.1.free.fr>